

Quelles alternatives à la commande publique ?



RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Maître Renaud-Jean
CHAUSSADE

Avocat Associé
Cabinet DELSOL



Spécialiste du Droit public, Maître Chaussade est responsable du département « Droit public » de Lyon.

Il a notamment développé une pratique reconnue en :

- droit de la propriété et de la commande publique : marché public, délégation de service public, contrat de partenariat, baux emphytéotiques, convention d'occupation domaniale,
- droit des collectivités territoriales : gestion immobilière, gestion du personnel, relations institutionnelles (restructuration, intercommunalité), achat (commande publique).

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Tout acteur associatif confronté à la commande publique (Petite Enfance, accueils de loisirs, activités péri et/ou extra scolaires, centres sociaux) dans son quotidien et souhaitant comprendre les solutions alternatives pour inciter ses partenaires à y avoir recours
Groupe de 10 à 20 stagiaires maximum

Prérequis : aucun

DATES DES SESSIONS

- Durée 1 jour ■ Horaires : 9h30-17h30
- Mardi 21 Novembre 2017
- Mardi 29 Mai 2018

LIEUX DES SESSIONS

- Créteil (locaux de FACE PEP)
- En vos locaux (nous contacter)

TARIF 280 € / personne / jour

LES



- Un avocat spécialisé en droit public et dans le secteur de l'Économie sociale et Solidaire
- Maître Chaussade publie régulièrement des articles et est à l'initiative du montage de multiples modules de formation pour des organismes tels qu'EFE, le Moniteur, l'ENTPE ou encore des réseaux associatifs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser le nouveau contexte de la commande publique et de la subvention.
- Connaître les solutions alternatives possibles.
- Pouvoir inciter les partenaires à les mettre en œuvre.

PROGRAMME

Le périmètre de la commande publique

- La présentation de la réforme et de ses incidences.
- L'ordonnance du 23 juillet 2016 et le décret du 30 mars 2016.
- Les cas incontournables de recours à la commande publique / Les alternatives au sein de celle-ci.
- Synthèse : nouveaux marchés publics et concessions.

Différenciation subventions / commandes publiques

- L'initiative du projet.
- L'absence de contrepartie équivalente, d'achat, de délégation.
- Un contrôle a posteriori.
- Le bon usage de la subvention et la gestion du risque de requalification.

Les outils et contrats relevant du régime de la subvention publique

- La convention de partenariat.
- La convention d'objectifs et de moyens.
- Appel à manifestation d'intérêt ou appel à projets.
- Nouvelles opportunités type *contrat à impact social*.

Les finalités permettant le recours aux solutions alternatives

- L'innovation sociale.
- Les projets immobiliers.
- Les coopérations.

Méthodes et outils pédagogiques

- Apports théoriques et support remis aux participants.
- Échanges sur les situations rencontrées par les participants / Une boîte à outils permettant de monter un argumentaire vis-à-vis d'une collectivité.

Évaluation

- Un questionnaire sera remis aux participants en fin de stage.
- Un questionnaire sera envoyé dans l'année pour en évaluer l'impact opérationnel.